



MARYLISE LEBRANCHU
MINISTRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 23 décembre 2015

Communication en Conseil des ministres du 23 décembre 2015 La nouvelle gestion des ressources humaines de l'Etat

Marylise Lebranchu, ministre de la décentralisation et de la fonction publique a présenté ce matin en Conseil des ministres une communication sur la nouvelle gestion des ressources humaines de l'Etat. Elle a tenu à rappeler que la modernisation de l'organisation de l'Etat doit s'accompagner d'une gestion des ressources humaines qui permette à la fonction publique de répondre aux attentes des Français et offre aux fonctionnaires, dont l'engagement est exemplaire, ainsi qu'ils l'ont démontré lors des récents attentats, des conditions de travail et des parcours professionnels enrichissants.

La fonction publique doit pour ce faire s'ouvrir à la diversité sociale, promouvoir la mobilité des agents et valoriser la diversité des parcours pour être en capacité de répondre aux spécificités de chacun des territoires. C'est le sens du travail engagé par le gouvernement dans le cadre du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations.

Il convient à présent d'aller plus loin et de renouveler en profondeur la gestion des ressources humaines de l'Etat.

Cette ambition doit se traduire par un **renforcement du pilotage de la gestion des ressources humaines, avec la transformation de** la direction générale de l'administration et de la fonction publique en direction des ressources humaines de l'Etat, chargée de la définition et de la conduite de la stratégie de la politique interministérielle des ressources humaines. La DRH de l'Etat assumera, notamment dans ce cadre un rôle plus important en matière de gestion des emplois et de masse salariale. La création d'une DRH de l'Etat s'accompagnera également d'un renforcement du rôle et du positionnement des DRH ministérielles.

La nouvelle gestion des ressources humaines reposera sur les priorités qui seront définies par une « stratégie pluriannuelle de modernisation des politiques de ressources humaines », que la ministre de la décentralisation et de la fonction publique proposera au cours du premier semestre 2016 en réunion de ministres.

Cette stratégie reposera sur les priorités suivantes :

- ♦ **Un pilotage renforcé des emplois et des compétences** afin de permettre une plus grande anticipation des besoins de l'Etat à court et moyen termes et la définition de politiques interministérielles de recrutement, de formation et de promotion interne au sein de l'Etat ;
- ♦ **Le renforcement de la formation initiale et continue des fonctionnaires** avec la mise en place d'un chantier d'amélioration de l'appareil de formation de l'Etat visant notamment à favoriser la mutualisation des actions de formation et à développer des projets innovants en appui des ministères ;
- ♦ **Une véritable déconcentration de la gestion des ressources humaines.** La nouvelle charte de la déconcentration mise en place par le gouvernement a vocation à refonder les relations entre l'administration centrale et les services déconcentrés. Elle doit s'accompagner d'une évolution de la gestion des ressources humaines qui offre plus de responsabilités et de marges de manœuvres aux services déconcentrés, ainsi que d'une réflexion sur la rénovation du dialogue social au niveau local.
- ♦ **Un changement des modes de gestion de l'encadrement supérieur.** Les modalités de carrière des cadres dirigeants et supérieurs de l'Etat pourront être adaptées afin de valoriser les mobilités et les échanges entre les ministères, entre administration centrale et administration déconcentrée, entre les trois versants de la fonction publique, ainsi que l'ouverture à l'international.
- ♦ **Le développement de la culture managériale au sein de la fonction publique dans le cadre de plans managériaux ministériels.** Chaque ministère doit élaborer un plan managérial pour janvier 2016. Ces plans managériaux devront se traduire par une diversification des viviers de l'encadrement de l'Etat mais aussi par une formation des agents encadrants des équipes au dialogue social et à la prise en compte de la qualité de vie au travail de leurs collaborateurs.

Cette nouvelle gestion des ressources humaines de l'Etat est au cœur de l'action de modernisation de la fonction publique conduite par le gouvernement. Elle s'accompagnera également d'une simplification des procédures de gestion au sein de la fonction publique. Sa mise en œuvre sera essentielle pour garantir l'efficacité des services publics.